

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 11 février 2019 à 19 h 00

Date de Convocation : 4 février 2019

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Etaient présents :

AUGIER Céline, AVARGUES Marcel, BREMOND-DICK Caroline, DARGER Y Viviane, DUMESTE Mireille, FAURE Jeannine, MATHIEU Camille, MEIGNAN Mathias, POUTRAIN Michaël, TIRARD Jean-Pierre, UHRING Fabien ;

Excusés représentés : PEYRON Jean-Pierre

Excusés : ROUX Frédéric, RAVAUTE Daniel ;

Procurations: de PEYRON Jean-Pierre à DUMESTE Mireille

Mme FAURE Jeannine a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du Conseil Municipal

**Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil municipal
du 26 novembre 2018**

DELIBERATIONS

1. Incorporation de biens vacants et sans maître

Madame le Maire expose à l'Assemblée que la Préfecture de Vaucluse a transmis à la commune un arrêté notifiant la vacance supposée de plusieurs parcelles (AI 34, AN 259, 267, 271, AV 76, AX 1, 2 et 15).

À l'issue du délai légal de 6 mois après affichage, aucun propriétaire ne s'est manifesté. Ces biens immobiliers sont donc présumés sans maître et peuvent revenir à la commune.

Madame le Maire propose au Conseil d'incorporer les dites parcelles au Domaine communal et de prendre l'arrêté constatant cette incorporation.

Approbation à l'unanimité (11 voix et une procuration pour)

2. Signature d'une convention avec le CAUE de Vaucluse pour accompagner la commune dans la réalisation d'un diagnostic de l'église St Hilaire

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée le don d'un administré visant à financer des travaux de restauration de l'église Saint Hilaire.

La Commune a demandé l'avis du Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) de Vaucluse. Ce dernier préconise de faire réaliser une étude opérationnelle afin de préciser et prioriser les travaux à accomplir. Il propose d'assister la Commune pour lancer une consultation afin de trouver un bureau d'étude à même de réaliser ce diagnostic.

Le coût de cette prestation s'élève à 3 000 € dont 1 500 € financés par le Conseil départemental et 1 500 € de reste à charge pour la Commune.

Approbation à l'unanimité (11 voix et une procuration pour)

3. Versement de l'indemnité de conseil à Madame la Trésorière

Le premier Adjoint expose à l'Assemblée que Madame la Trésorière d'Apt demande le versement de l'indemnité de conseil. Cette indemnité est un usage ancien datant de l'époque où les trésoriers venaient dans les mairies aider les élus ou secrétaires à élaborer le budget et gérer les comptes. Ces pratiques n'ayant plus cours et au vu des restrictions budgétaires imposées aux communes, il propose de voter contre l'octroi de cette indemnité.

Vote contre le versement de l'indemnité à l'unanimité (11 voix et une procuration contre)

**DECISIONS DU MAIRE,
INFORMATIONS AU CONSEIL
ET QUESTIONS DIVERSES**

- Décision du Maire : modification de l'acte constitutif de la régie communale pour permettre l'encaissement en espèces des redevances d'enlèvement des encombrants et de location des tables et chaises.
- Décision du Maire : virement de crédits pour permettre le paiement d'une échéance d'emprunt à la CAF et un remboursement sur un titre de recettes.
- Décision du Maire : choix d'un avocat pour défendre la commune dans un contentieux d'urbanisme.

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 11 février 2019 à 19 h 00

- Depuis l'arrêt de la préparation des repas par la cuisine intercommunale de St Martin, les retours concernant le prestataire « Terres de cuisine » sont positifs. Le contrat avec ce prestataire a été renouvelé après appel d'offres. Les anciens agents de la cuisine intercommunale ont été reclassés, excepté l'un d'eux qui prépare la formation de garde champêtre. Il devrait ensuite être recruté par la Communauté de Communes pour devenir garde champêtre intercommunal.
- La gendarmerie met en place des permanences mensuelles dans les communes. Elles ont vocation à renseigner et orienter les administrés mais ne pourront permettre l'enregistrement de plaintes. La prochaine permanence est prévue à Viens le 14 février de 14h à 17h.
- Lors du rétablissement de l'extinction de l'éclairage public en début janvier, l'entreprise Lumimags a programmé l'extinction de minuit à 6h, et non de 1h à 6h comme prévu par l'arrêté. Madame le Maire propose de modifier l'arrêté en ce sens plutôt que faire revenir l'entreprise. Ce sera l'occasion, de plus, de prévoir le maintien de l'extinction en toutes périodes.
- L'enquête publique pour le Schéma de Cohérence Territorial du Pays d'Apt Luberon (SCOT) se déroulera du 12 février au 18 mars 2019 à midi. Le dossier est consultable dans toutes les mairies de la Communauté de Communes. Une permanence du commissaire enquêteur se tiendra à Viens, en salle des mariages, le vendredi 1^{er} mars de 14h à 17h.
- Le tracteur Fiat a trouvé preneur pour un montant de 5 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 19h55.

Date d'affichage du présent compte rendu : le 14 février 2019.

Le Maire,
Mireille Dumeste



REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 11 février 2019 à 19 h 00

**MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL dans l'ordre du tableau depuis
l'élection du 29 juin 2015 (signature des présents).**

1°) DUMESTE Mireille
Maire de Viens,

2°) UHRING Fabien
1^{er} Adjoint,

3°) TIRARD Jean-Pierre ,
2^{ème} Adjoint,

4°) MEIGNAN Mathias
3^{ème} Adjoint,

5°) AUGIER Céline
4^{ème} Adjointe,

6°) ROUX Frédéric
Conseiller,

7°) AVARGUES Marcel
Conseiller,

8°) DARGER Y Viviane
Conseillère,

9°) FAURE Jeannine
Conseillère,

10°) BREMOND-DICK Caroline
Conseillère,

11°) RAVAUTE Daniel
Conseillère,

12°) MATHIEU Camille
Conseillère,

13°) POUTRAIN Michaël
Conseiller,

14°) PEYRON Jean-Pierre
Conseiller,